

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière

COMPTES AU 31/12/2024



10/04/2025

**Date de validation du Conseil d'Administration**

10 avril 2025

## TABLE DES MATIERES

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
<b>A.1 Activité et informations générales</b> .....	<b>6</b>
<b>A.2 Résultats de souscription</b> .....	<b>10</b>
A.2.1 Analyse du résultat de souscription .....	10
<b>A.3 Résultats des investissements</b> .....	<b>11</b>
A.3.1 Analyse du résultat des investissements .....	11
<b>A.4 Résultats des autres activités</b> .....	<b>11</b>
A.4.1 Analyse du résultat des autres activités.....	11
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>12</b>
<b>B.1 Informations générales sur le système de gouvernance</b> .....	<b>12</b>
B.1.1 L'organisation existante .....	12
B.1.2 L'organisation dans le référentiel Solvabilité II .....	14
<b>B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité</b> .....	<b>15</b>
<b>B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA</b> .....	<b>16</b>
B.3.1 Système de gestion des risques .....	16
B.3.2 L'identification et la mesure des risques.....	17
B.3.3 L'ORSA – système de gestion des risques .....	18
<b>B.4 Système de contrôle interne</b> .....	<b>19</b>
<b>B.5 Fonction audit interne</b> .....	<b>20</b>
<b>B.6 Fonction actuarielle</b> .....	<b>21</b>
B.6.1 Organisation de la fonction actuarielle .....	21
<b>B.7 Sous-traitance</b> .....	<b>22</b>
<b>B.8 Adéquation au système de gouvernance</b> .....	<b>22</b>
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>23</b>
<b>C.1 Souscription</b> .....	<b>23</b>
C.1.1 Description du portefeuille .....	24
C.1.2 Description des expositions aux risques .....	24
C.1.3 Concentrations de risques.....	24
<b>C.2 Marché</b> .....	<b>25</b>
C.2.1 Description du portefeuille de placements.....	25
C.2.2 Description des expositions aux risques .....	26

C.2.3	Concentration.....	28
<b>C.3</b>	<b>Crédit.....</b>	<b>28</b>
C.3.1	Description du portefeuille .....	28
C.3.2	Description des expositions aux risques .....	28
<b>C.4</b>	<b>Liquidité.....</b>	<b>29</b>
<b>C.5</b>	<b>Risque opérationnel .....</b>	<b>29</b>
<b>D.</b>	<b>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....</b>	<b>31</b>
<b>D.1</b>	<b>Actifs .....</b>	<b>32</b>
D.1.1	Actifs incorporels.....	32
D.1.2	Placements .....	32
D.1.3	Provisions techniques cédées .....	32
D.1.4	Impôts différés actifs.....	33
D.1.5	Créances et Autres actifs.....	33
<b>D.2</b>	<b>Passifs.....</b>	<b>33</b>
D.2.1	Provisions techniques.....	33
D.2.2	Autres passifs .....	35
<b>D.3</b>	<b>Méthodes de valorisation alternatives .....</b>	<b>35</b>
<b>D.4</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>35</b>
<b>E.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>36</b>
<b>E.1</b>	<b>Fonds propres .....</b>	<b>36</b>
<b>E.2</b>	<b>Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....</b>	<b>36</b>
E.2.1	SCR global .....	36
E.2.2	Minimum de capital requis .....	39
<b>E.3</b>	<b>Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....</b>	<b>39</b>
<b>E.4</b>	<b>Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....</b>	<b>39</b>
<b>E.5</b>	<b>Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis</b>	<b>39</b>
<b>E.6</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>.....</b>	<b>40</b>

## SYNTHESE

Cette synthèse est réalisée conformément à l'article 304 tiret 2 des Actes délégués. Elle reprend tous les changements importants survenus dans l'activité et les résultats de la mutuelle depuis le 31/12/2023.

Les éléments présentés portent sur :

- Son activité et ses résultats,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- Sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital.

### Activité et résultats

La Mutuelle VALEO couvre l'ensemble des salariés et anciens salariés des entreprises françaises du Groupe VALEO. Elle couvre les risques Maladie (Branche 2) et Accident (Branche 1) classés en Lob 1 – Frais Médicaux (Line of business ou ligne d'activité).

L'activité se caractérise en 2024 par une augmentation des cotisations (+10,7 %) et une légère amélioration de la charge des prestations (-0,8 %).

La Mutuelle VALEO a souscrit un traité de réassurance avec Klesia Mut', en quote-part à 50 %.

### Systeme de gouvernance

#### Information générale

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle VALEO a nommé les dirigeants effectifs : le Président de la Mutuelle et le Directeur de la Mutuelle.

Il a également été désigné comme responsables des fonctions clés quatre administrateurs.

#### Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA réalisé en 2024 a confirmé la bonne solvabilité de la mutuelle en temps « normal » ou en situation de crise.

A ce jour, les principaux risques identifiés par la Mutuelle VALEO sont des risques opérationnels et stratégiques.

#### Sous-traitance

Un processus dédié à la maîtrise des activités externalisées est mis en place, notamment avec la rédaction d'une politique de sous-traitance, revue et validée au CA du 05/12/2024.

Celle-ci fixe l'objectif, le domaine d'application, la tolérance aux risques de la sous-traitance, le processus de maîtrise des activités externalisées, le pilotage de la sous-traitance et les outils de suivi des sous-traitants.

La supervision des sous-traitants est à la charge des responsables des fonctions clé.

A ce titre, chacun d'eux est responsable de l'analyse des risques de sous-traitance, du suivi et du contrôle des sous-traitants sur son périmètre. Aussi, il est établi le reporting nécessaire au pilotage de la sous-traitance en lien direct avec sa fonction.

### Le profil de risque

Le profil de risque de la Mutuelle VALEO a peu évolué. Il a été formalisé dans ce rapport. Il a été notamment construit à partir de la cartographie des risques de la mutuelle et à partir du processus ORSA.

Les principaux risques identifiés sont traités et analysés dans le cadre de l'ORSA :

- Risque de sinistralité importante ;
- Risque de perte du contrat sur le périmètre des actifs et de conservation des retraités ;
- Risque de perte du réassureur et d'augmentation du taux de frais.

### Valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital

La Mutuelle VALEO évalue ses capitaux de solvabilité en utilisant la formule standard telle que décrite dans les actes délégués.

La courbe des taux utilisée est la courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA sans *volatility adjustment* au 31/12/2024.

Les fonds propres économiques de la mutuelle s'élèvent à 9 439 K€ en 2024 contre 9 106 K€ en 2023 (soit en hausse de +4 %).

Le capital de solvabilité requis a été estimé à 3 833 K€ en 2024 contre 3 960 K€ en 2023. Au global, le ratio de solvabilité de la mutuelle est égal à 246 % en 2024 contre 230 % en 2023.

### Contexte d'évolution géopolitiques et politiques

L'année 2024 s'est écoulée dans un contexte marqué par des évolutions géopolitiques et politiques incertaines, accompagnées d'une baisse progressive des taux d'intérêt après une phase de stabilisation. Les évolutions réglementaires, de plus en plus fréquentes, sont suivies de près. La Mutuelle surveille mensuellement les montants des prestations payées afin de détecter rapidement toute variation significative.

## A. ACTIVITE ET RESULTATS

### A.1 Activité et informations générales

La Mutuelle Valeo est une mutuelle régie par le livre 2 du Code de la Mutualité. La Mutuelle VALEO dispose des agréments administratifs suivants relevant du Code la Mutualité :

- branche d'agrément 1 : Accidents,
- branche d'agrément 2 : Maladie.

Elle commercialise des contrats d'assurance santé à caractère collectif à adhésion facultative ou obligatoire. Les régimes proposés ont pour objet le remboursement de frais médicaux en complément aux remboursements du Régime Général de Sécurité Sociale, incluant :

- des remboursements sur la base du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale,
- des remboursements forfaitaires.

Les garanties sont exclusivement réservées aux salariés, anciens salariés et retraités de l'entreprise Valeo ainsi qu'à leurs familles remplissant les conditions d'adhésion définies à l'article 4 du Règlement Mutualiste de la Mutuelle VALEO pour les retraités et selon la Notice d'information pour les Actifs.

La Mutuelle VALEO est immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 784 718 397.

Les cotisations de la mutuelle nettes de la TSA (taxe spéciale additionnelle) et de la TSCA (Taxe Sur les Contrats d'Assurance) sont égales à 23 356 K€ sur l'exercice 2024.

L'effectif mutualiste est passé de :

- 16 644 cotisants pour 36 503 Bénéficiaires au 31/12/2023,
- 16 032 cotisants pour 34 916 Bénéficiaires au 31/12/2024.

#### Stratégie globale de l'entreprise

Le plan stratégique de la Mutuelle VALEO a été arrêté après considération des éléments suivants :

- La Mutuelle VALEO est une mutuelle d'entreprise, partenaire historique de l'entreprise VALEO depuis 1949. Le périmètre de la Mutuelle est lié à celui de l'entreprise VALEO. Elle n'est pas une mutuelle interprofessionnelle. Elle n'a pas vocation à accueillir d'autres adhérents que les salariés actuels et les retraités de l'entreprise VALEO et n'a donc pas de stratégie de multidistributions.
- La Mutuelle a pour ambition de proposer à ses adhérents actuels et futurs des prestations de qualité au meilleur coût possible. Elle a vocation à faire évoluer les prestations et les services proposés afin de satisfaire les besoins de ses adhérents en matière de santé.
- La Mutuelle a choisi d'être assureur de son risque santé. La marge de solvabilité répond aux exigences des normes prudentielles Solvabilité 2. La Mutuelle n'a pas vocation à développer sa marge de solvabilité au-delà du niveau nécessaire pour répondre aux exigences prudentielles.

Depuis le 01/01/2016, la Mutuelle VALEO dispose d'un mécanisme de réassurance en quote-part à 50% auprès de KLESIA Mut'. Depuis 2018, ce traité comporte un mécanisme de partage des résultats via la dotation d'une réserve générale.

La Mutuelle VALEO a confié l'ensemble de son activité de gestion des prestations et des cotisations :

- À Klesia Mut', mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 529 168 007,
- L'activité tiers-payant est sous-traitée à Plansanté.

Les activités de gestion administrative, comptable et statistique ainsi que la veille réglementaire sont réalisées par Klesia Mut'.

Klesia Mut' exécute également pour le compte de la mutuelle les missions dévolues aux fonctions clés. Pour la mise en œuvre opérationnelle, la mutuelle VALEO autorise Klesia Mut' à subdéléguer lesdits travaux sous réserve que soient mises à la charge du subdéléguataire les mêmes obligations que celles mises à sa charge propre.

Le contrôle interne de l'ensemble de ces activités relève de la responsabilité du Conseil d'administration de la mutuelle VALEO.

Klesia Mut' a pour objectif d'assurer la gestion pérenne de la mutuelle VALEO par la mise en œuvre de moyens humains, matériels et informatiques tout en respectant l'autonomie et la liberté d'administration de la Mutuelle.

### Bilan et comptes de résultats simplifiés

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux de l'actif et du passif du bilan social de la Mutuelle VALEO au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

(Montants en K€)

Actif	2024	2023	Passif	2024	2023
Actifs incorporels	-	-	Fonds propres	9 007	8 800
Placements	9 186	9 224	Provisions techniques Santé	2 475	2 351
Provisions techniques cédées	1 171	1 124	Autres provisions techniques	-	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	-
Créances d'assurance	2 742	2 193	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	1 049	675	Dettes d'assurance	1 208	786
Autres créances et autres actifs	45	22	Autres dettes	1 504	1 302
<b>TOTAL</b>	<b>14 194</b>	<b>13 238</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 194</b>	<b>13 238</b>

La taille du bilan comptable est plus élevée que celle de l'année dernière (14 194 K€ en 2024 contre 13 238 K€ en 2023). Une baisse des placements (- 37 K€) et une augmentation de la trésorerie (1 049 K€ en 2024 contre 675 K€ en 2023, soit + 375 K€) en lien avec un résultat bénéficiaire, sont constatées. Les créances d'assurance sont en hausse (+ 549 K€).

Au passif, les provisions techniques sont également en hausse (+ 124 K€). En outre, une augmentation des dettes d'assurance est constatée (1 208 K€ en 2024 contre 786 K€ en 2023).

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux des comptes de résultat technique et non technique de la Mutuelle VALEO pour l'exercice 2024 et pour l'exercice 2023.

## Comptes de résultats

(Montants en K€)

Techniques Non Vie	2024		2023	
	Brut	Réass	Net	Net
(+) Primes acquises	23 356	11 678	11 678	10 551
(+) Produits des placements alloués	16	-	16	4
(+) Autres produits techniques	8	-	8	28
(-) Charges de sinistres	- 21 750	- 10 325	- 11 425	- 11 442
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 793	- 911	118	- 30
(-) Charges des autres provisions techniques	-	-	-	- 6
(-) Autres charges techniques	- 224	-	- 224	- 195
<b>TOTAL</b>	<b>612</b>	<b>442</b>	<b>170</b>	<b>- 1 089</b>

(Montants en K€)

Non techniques	2024	2023
	Net	Net
(+) Résultat technique	170	- 1 089
(+) Produits des placements	176	115
(-) Charges des placements	- 64	- 85
(-) Autres charges non techniques	- 75	- 79
(+) Autres produits non techniques	0	-
(+) Résultat exceptionnel	-	-
(-) Impôts sur le résultat	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>207</b>	<b>- 1 138</b>

Entre 2024 et 2023, le résultat après impôts s'est significativement amélioré (+207 K€ en 2024 contre - 1 138 K€ en 2023). Ce retour à un résultat bénéficiaire s'explique principalement par une augmentation du chiffre d'affaires en 2024 et une dérive maîtrisée des prestations. (+170 K€ en 2024 contre - 1 089 K€ en 2023)

## Bilan prudentiel et solvabilité de la mutuelle

Le tableau ci-dessous reprend les postes principaux de l'actif et du passif du bilan prudentiel Solvabilité 2 de la Mutuelle VALEO au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

## Bilan Prudentiel

(Montants en K€)

Actif	2024		Passif	2023	
	2024	2023		2024	2023
Actifs incorporels	-	-	Fonds propres S2	9 439	9 106
Placements	9 936	9 664	Provisions techniques Santé	2 606	2 235
Provisions techniques cédées	984	876	Autres provisions techniques	-	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	-
Créances d'assurance	2 742	2 193	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	1 049	675	Dettes d'assurance	1 208	786
Autres créances et autres actifs	45	22	Autres dettes	1 504	1 302
<b>TOTAL</b>	<b>14 756</b>	<b>13 430</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 756</b>	<b>13 430</b>

Une augmentation de la taille du bilan est constatée entre le bilan prudentiel au 31/12/2024 et celui au 31/12/2023. Cette hausse est similaire à celle constatée dans le bilan comptable.

Les fonds propres sont en hausse à fin 2024 (9 439 K€ en 2024 contre 9 106 K€ en 2023). Plusieurs effets caractérisent cette variation :

- D'une part, une augmentation significative de l'actif (+ 1 327 K€) est observée à travers les placements (+ 272 K€), en lien avec le contexte économique à fin 2024, et la trésorerie (+ 375 K€), traduisant le résultat bénéficiaire de l'année. Les créances d'assurance sont également en hausse (+ 549 K€) ;
- D'autre part, le passif hors fonds propres augmente (+ 994 K€), mais plus faiblement que l'actif. Cette variation reflète l'augmentation des dettes d'assurance et de réassurance (+ 422 K€), ainsi que l'augmentation des autres dettes et des provisions techniques (respectivement + 202 K€ et + 371 K€).

Le tableau suivant permet de rapprocher le bilan prudentiel au bilan comptable au 31/12/2024 :

Bilan Cadre Comptable et Bilan Solvabilité 2 - 31/12/2024					
<i>(Montants en K€)</i>					
Actif	Cadre comptable actuel	Solvabilité 2	Passif	Cadre comptable actuel	Solvabilité 2
Actifs incorporels	-	-	Fonds Propres	9 007	9 439
Placements	9 186	9 936	Provisions techniques Santé	2 475	2 606
Provisions techniques cédées	1 171	984	Autres provisions techniques	-	-
Impôts différés actifs	-	-	Impôts différés passifs	-	-
Créances d'assurance	2 742	2 742	Dettes bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent	1 049	1 049	Dettes d'assurance	1 208	1 208
Autres créances et autres actifs	45	45	Autres dettes	1 504	1 504
<b>TOTAL</b>	<b>14 194</b>	<b>14 756</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 194</b>	<b>14 756</b>

Le tableau ci-dessous reprend le niveau des fonds propres et le ratio de couverture de la Mutuelle VALEO au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Capital de Solvabilité Requis (SCR)	2024	2023	Variation	Variation (%)
Fonds Propres économiques (couverture du SCR)	9 439	9 106	333	4%
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	3 833	3 960	- 127	-3%
Minimum de Capital Requis (MCR)	2 700	2 700	-	0%
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>246%</b>	<b>230%</b>	<b>16%</b>	<b>7%</b>
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>350%</b>	<b>337%</b>	<b>12%</b>	<b>4%</b>

L'évaluation du besoin en fonds propres Solvabilité 2 fait apparaître un ratio de couverture de 246 % au 31/12/2024. Ce dernier augmente par rapport au ratio de solvabilité de 230 % constaté au 31/12/2023, du fait d'une baisse du SCR combinée à une hausse des fonds propres.

Les fonds propres économiques sont intégralement en tier 1, et sont donc identiques pour la couverture du MCR et du SCR.

## A.2 Résultats de souscription

### A.2.1 Analyse du résultat de souscription

L'activité de la Mutuelle VALEO est concentrée sur le Lob 1 (line of business ou branche d'activité) : frais médicaux courts termes (non assimilable à des techniques vie).

Le résultat de souscription de la Mutuelle VALEO est le suivant :

#### Résultats de Souscription bruts de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2024 brut	2023 brut
(+) Primes acquises	23 356	21 103
(-) Charges de sinistres	- 20 680	- 20 855
(-) Frais de gestion	- 1 069	- 992
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 793	- 716
(-) Charges des autres provisions techniques	-	- 6
(+) Autres produits et charges techniques	- 217	- 167
<b>TOTAL</b>	<b>595</b>	<b>- 1 634</b>

#### Résultats de Souscription de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2024 reass	2023 reass
(+) Primes acquises	11 678	10 551
(-) Charges de sinistres	- 10 325	- 10 405
(-) Frais d'acquisition et d'administration	- 911	- 686
(-) Autres charges techniques	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>442</b>	<b>- 540</b>

#### Résultats de Souscription nets de réassurance

(Montants en K€)

Techniques	2024 net	2023 net
(+) Primes acquises	11 678	10 551
(-) Charges de sinistres	- 10 356	- 10 450
(-) Frais de gestion	- 1 069	- 992
(-) Frais d'acquisition et d'administration	118	- 30
(-) Charges des autres provisions techniques	-	- 6
(+) Autres produits et charges techniques	- 201	- 163
<b>TOTAL</b>	<b>170</b>	<b>- 1 089</b>

Le compte de résultat au 31/12/2024 permet de constater les éléments suivants :

- **Les cotisations acquises brutes** augmentent (+10,7 %) ;
- **Les frais** de la Mutuelle établis contractuellement en pourcentage des cotisations augmentent par rapport à 2023 (- 1 069 K € en 2024 contre - 992 K€ en 2023) ;

- **La charge de prestations brute** diminue légèrement en 2024 (- 0,8 %) ;
- **La réassurance** : La Mutuelle VALEO est réassurée en quote-part à 50 %, depuis le 01/01/2016, auprès d'un seul réassureur, Klesia Mut', qui est également le gestionnaire de prestations et des cotisations.

Finalement, le résultat de souscription net de réassurance de la Mutuelle VALEO s'élève à + 170 K€ en 2024 contre – 1 089 K€ en 2023.

### A.3 Résultats des investissements

#### A.3.1 Analyse du résultat des investissements

La majorité des investissements de la Mutuelle VALEO est en OPCVM et le résultat se décompose de la manière suivante :

Résultats financiers		
<i>(Montants en K€)</i>		
Techniques et non techniques	2024	2023
(+) Revenus des placements	54	38
(+) Autres produits des placements	-	-
(+) Profits provenant de la réalisation des placements	138	82
(-) Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	-
(-) Autres charges des placements	- 41	- 35
(-) Pertes provenant de la réalisation des placements	- 23	- 51
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>34</b>

Au 31/12/2024, la Mutuelle VALEO affiche une performance financière comptable de 1,4 %. Celle-ci est plus importante qu'en 2023 essentiellement du fait de la hausse des profits provenant de la réalisation des placements.

### A.4 Résultats des autres activités

#### A.4.1 Analyse du résultat des autres activités

Résultats des autres activités		
<i>(Montants en K€)</i>		
Techniques et non techniques	2024	2023
(-) Autres charges et produits non techniques	- 75	- 79
(+) Résultat exceptionnel	-	-
(-) Impôts sur le résultat	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 75</b>	<b>- 79</b>

Le résultat des autres activités s'élève à – 75 K€ en 2024 contre – 79 K€ en 2023.

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1 L'organisation existante

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux des instances de la Mutuelle VALEO sont conformes aux règles du code de la mutualité et aux exigences de Solvabilité 2.

Le système de gouvernance actuel de la mutuelle est composé de deux organes majeurs :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration.

Les statuts et le règlement mutualiste détaillent ces modalités de fonctionnement.

#### L'Assemblée Générale

*Composition de l'Assemblée Générale :*

L'assemblée générale est composée :

- des membres participants qui ont adhéré individuellement ou dans le cadre d'un accord de santé obligatoire,
- des membres honoraires.

Chaque membre de la mutuelle dispose d'une voix à l'assemblée générale. Les membres de la mutuelle expriment leur vote par correspondance ou par vote électronique.

*Tenue de l'Assemblée Générale :*

L'Assemblée générale de la mutuelle VALEO se réunit au moins une fois par an pour présenter la situation de la mutuelle et traiter des points suivants :

- les comptes de la mutuelle,
- le rapport de gestion,
- les prestations,
- les cotisations,
- la dotation du fonds de secours,
- l'élection d'administrateurs,
- les modifications statutaires et réglementaires,
- la délégation de pouvoir de l'Assemblée générale au Conseil d'administration.

### Le Conseil d'Administration

Les statuts de la mutuelle VALEO précisent les conditions de fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est composé au 31/12/2024 de 15 administrateurs.

Les membres du Conseil d'administration sont élus à bulletins secrets par l'Assemblée générale au scrutin uninominal majoritaire à 1 tour.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité fixées par les statuts de la mutuelle.

Un bureau est élu annuellement à bulletins secrets parmi les membres du Conseil d'administration et est constitué de la façon suivante :

- le Président,
- les deux vices-Présidents,
- le Secrétaire, le Secrétaire Adjoint,
- le Trésorier, le Trésorier Adjoint,
- les Responsables des Fonctions clés

Ainsi, afin de répondre aux principes de bonne gouvernance des organismes mutualistes d'assurances, les responsables des fonctions clés sont membres de droit du bureau.

Le Bureau s'assure notamment du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats et recommandations qui lui ont été confiés par le Conseil d'administration.

#### *Rôle du Conseil d'Administration :*

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle.

Plus généralement, le Conseil d'administration veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles. Il dispose, pour l'administration et la gestion, de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale par le Code de la Mutualité et les statuts.

Le Conseil peut confier l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, soit à son bureau, soit au Président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs. Le Conseil peut écouter des tiers sur tout sujet qui lui semble pertinent.

Le bureau composé de plusieurs administrateurs, dont le Président, se réunit en cas de besoin, pour préparer les réponses aux questions techniques qui seront ensuite traitées par le Conseil d'administration.

#### *Tenue des réunions du Conseil d'Administration :*

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président et au moins trois fois par an. Il ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Lors des réunions du Conseil d'administration de la Mutuelle VALEO, les sujets abordés sont très divers :

- Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration,
- Examen de la situation générale et des effectifs des membres participants,
- Examen de la situation financière,
- Comptes annuels et rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapports de gestion, solvabilité et de contrôle interne,
- Politique de placements,
- Modifications des statuts et règlement mutualiste de la mutuelle
- Préparation de l'Assemblée générale,
- Élection du Bureau,
- Élection du Président,
- Validation des politiques écrites,
- Validation du rapport ORSA,
- Audition des fonctions clés,
- Validation des rapports narratifs.

Avant chaque réunion du Conseil d'administration, un document préparatoire reprenant les différents points inscrits à l'ordre du jour, auquel sont annexés des documents explicatifs, est envoyé aux administrateurs.

#### **B.1.2 L'organisation dans le référentiel Solvabilité II**

Des réflexions ont été menées au sein de la Mutuelle afin de répondre aux exigences de Solvabilité 2 en matière de gouvernance.

Le système de gouvernance de la Mutuelle a pour but de s'agencer de la manière suivante, conformément aux articles 41 à 49 de la directive cadre Solvabilité 2, transposés aux articles L114-21, L211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués :

- L'AMSB (« Administrative, Management and Supervisory Body » ou organe d'administration, de gestion et de contrôle),
- Deux dirigeants effectifs,
- Des fonctions clés (gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité),
- Des commissions et comités.

#### **L'AMSB**

L'AMSB réunit le conseil d'administration et les membres de la direction de la mutuelle dans le cadre d'une responsabilité collective et partagée.

De manière similaire la notion de compétence individuelle pour les dirigeants effectifs et les dirigeants opérationnels est une problématique connue et prise en compte par la mutuelle. Elle est traitée notamment via la politique de compétence et d'honorabilité.

### Les dirigeants effectifs

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle VALEO a nommé les dirigeants effectifs suivants :

- le Président de la Mutuelle,
- le Directeur de la Mutuelle.

Ces nominations ont été notifiées à l'ACPR.

### Les fonctions clés

Les responsables des différentes fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle) ont été nommés et déclarés à l'ACPR.

Un programme de formation dédié aux responsables des fonctions clés a été mis en place. Les responsables des fonctions clés peuvent s'appuyer le cas échéant sur des experts externes.

### La délégation de pouvoirs

Le Président, le trésorier et le trésorier adjoint sont habilités à assurer le fonctionnement des comptes bancaires de la Mutuelle.

La validation des dépenses suit le processus suivant :

- Validation technique de premier niveau,
- Validation du responsable de service,
- Demande d'autorisation de dépenses auprès des trésoriers de la Mutuelle,
- Règlement effectif par le service comptable.

### La politique de rémunération

Les membres du conseil d'administration sont des membres bénévoles. La mutuelle rembourse uniquement les frais engagés pour les retraités et la société Valeo prend en charge les dépenses des actifs pour assister aux différentes réunions du conseil d'administration. Le montant des frais des administrateurs retraités est précisé dans le rapport de gestion de la mutuelle.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

### Désignation des fonctions clés

Actuellement, les fonctions clés sont réparties de la manière suivante :

- Responsable de la fonction gestion des risques : la responsabilité de la fonction gestion des risques est confiée à un administrateur qui a en charge l'ensemble des aspects liés au pilier 2.
- Responsable de la fonction actuarielle : la responsabilité de la fonction actuarielle est confiée à un administrateur et s'appuie pour la réalisation des missions sur un cabinet extérieur, dont il contrôle les travaux. La responsabilité de la fonction actuarielle n'est pas externalisée.
- Responsable de la fonction de vérification de la conformité : la responsabilité du contrôle

interne et de la conformité est confiée à un administrateur qui s'assure du bon respect des différents textes applicables.

- Responsable de la fonction d'audit interne : la responsabilité de l'audit interne de la Mutuelle est confiée à un administrateur.

### **Politiques et procédures de contrôle de la compétence et de l'honorabilité**

Conformément aux obligations découlant de la loi bancaire 2013 ainsi qu'à l'article 42 de la directive cadre Solvabilité 2, transposée à l'article L114-21 du code de la mutualité et développée aux articles 258 et 273 des actes délégués, l'ensemble des dirigeants et responsables des fonctions clés est soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence peut être apportée par l'expérience professionnelle, les qualifications acquises ou les formations passées et futures. Pour l'AMSB, des formations sont mises en œuvre afin de mettre à jour les compétences de manière continue. L'honorabilité est également appréciée via des extraits de casiers judiciaires des personnes concernées.

### **Description des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise**

Le rapport de gestion précise notamment :

- les évolutions de l'année du conseil d'administration : démissions ou fin de mandat et admissions,
- le niveau de remboursement de frais aux administrateurs,
- les différentes informations concernant chacun des administrateurs : les fonctions actuelles exercées, la date de du premier mandat exercé.

Comme précisé précédemment, la mutuelle transmet aux administrateurs un document préparatoire reprenant les différents points inscrits à l'ordre du jour des conseils d'administrations, auquel sont annexés des documents explicatifs,

Dans le cadre du suivi de la compétence collective des membres de l'AMSB, et donc des administrateurs, la mutuelle conserve :

- la liste pour chaque administrateur des formations suivies dans l'année,
- l'historique pour chaque administrateur des formations suivies,
- la liste des connaissances et des compétences individuelles de chacun des administrateurs.

## **B.3 Système de gestion des risques, y compris ORSA**

### **B.3.1 Système de gestion des risques**

Le système de gestion des risques de la Mutuelle est en premier lieu piloté par l'AMSB et par le bureau de la Mutuelle.

Dans ce but, la mutuelle VALEO a mis en place plusieurs commissions dont le rôle est d'accompagner le Conseil d'Administration de la mutuelle :

- La Commission Fonds Sociaux a pour mission d'attribuer des aides dans le cadre de la dotation votée par l'Assemblée générale. Un compte rendu au Conseil des activités de la commission est réalisé et les principes d'attribution des fonds sont définis par le Conseil. Les dossiers de fonds de secours sont préparés par les services administratifs et un support récapitulatif est présenté aux membres de la commission sous le contrôle et la responsabilité du trésorier de la Mutuelle, en liaison avec les administrateurs concernés. Un rapport récapitulatif est présenté aux membres du conseil d'administration. Cette commission est sous la responsabilité d'un membre du bureau.
- Le Comité d'audit et de gestion des risques se réunit pour examiner les comptes avant présentation au Conseil (après audition du commissaire aux comptes), entendre les travaux de contrôle interne et arrêter le rapport de contrôle interne. Il valide également la démarche générale de contrôle interne. Ce comité a été associé à la démarche de cartographie des risques dans le cadre de la mise en place du contrôle interne. Ce comité s'est réuni 3 fois en 2024.
- La Commission financière se réunit avec les gérants et les organismes bancaires avec lesquels la Mutuelle a signé une convention. Elle informe régulièrement le Conseil d'administration du résultat *des placements*. La Commission financière s'est réunie 2 fois en 2024.

**Enfin, des notions de gestion des risques sont intégrées au sein du système de gestion des risques.**

#### **Notion de « Personne prudente »**

Le principe de la « personne prudente » est défini dans l'article 132 de la Directive 2009/138/CE :  
« *Les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.* »

Les différentes notions sous-jacentes en termes de gestion des risques des placements de la mutuelle étaient déjà intégrées et existantes en interne au sein de la politique de gestion des placements financiers.

#### **Notion des « 4 yeux »**

Le principe des « 4 yeux », reposant sur l'obligation de désigner au moins deux personnes en charge de la « direction effective » de l'entreprise, a bien été intégré par la mutuelle VALEO par la nomination en tant que dirigeants effectifs du Président de la Mutuelle, et du Directeur de la Mutuelle.

### **B.3.2 L'identification et la mesure des risques**

Le système de gestion des risques de la mutuelle a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

Il comprend :

- Des dispositifs d'identification et d'évaluation des risques (Cartographie des risques) ;
- Des mesures de contrôles et de maîtrise (processus ORSA, reporting) ;
- Une intégration de processus décisionnels (AMSB).

Le conseil d'administration assure une gestion des risques efficaces en :

- Définissant la stratégie et la politique des risques (appétence) ;
- Approuvant annuellement les politiques écrites relatives à la gestion des risques ;
- Contrôlant l'adéquation des dispositifs de gestion des risques.

### Des reportings de suivi des risques

Des tableaux de bords sont présentés régulièrement afin de mesurer et de contrôler le risque tout au long de l'année.

### B.3.3 L'ORSA – système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques. Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

Les travaux relatifs à l'ORSA s'appuient sur :

- la cartographie des risques et l'identification des risques majeurs (profil de risque),
- la stratégie et les objectifs de l'entreprise,
- l'appétence aux risques et l'horizon stratégique exprimés par l'AMSB,
- la déclinaison du principe de proportionnalité.

L'article 45 de la Directive Solvabilité 2 prévoit la réalisation d'un exercice d'évaluation interne des risques et de la Solvabilité (exercice ORSA). Cet exercice comporte principalement 3 composantes, qui sont décrites par la Directive :

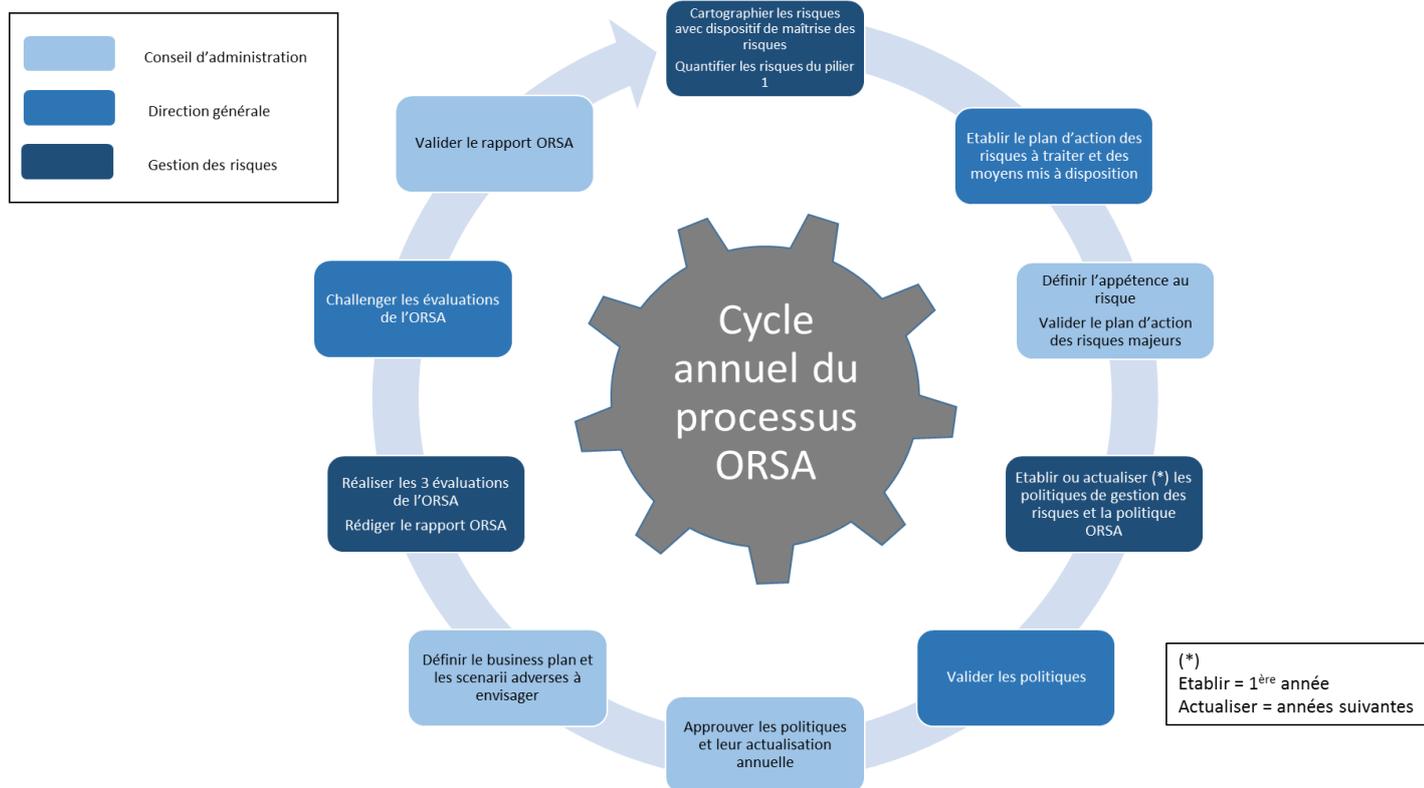
- 1<sup>ère</sup> composante : « le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise »,
- 2<sup>ème</sup> composante : « le respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques,
- 3<sup>ème</sup> composante : « la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis prévu à l'article 101, paragraphe 3.

Le processus ORSA est approuvé au moins annuellement par le conseil d'administration et avec une fréquence supérieure en cas de modification significative du profil de risque.

En effet, ce processus et ses objectifs de mesures et de contrôle du risque, est intégré à chaque décisions futures stratégiques majeures de la mutuelle telles que :

- la mise en place de nouveaux produits,
- la refonte intégrale du tarif,
- la refonte de la politique de réassurance,
- la modification du mode de sous-traitance actuel,
- la modification de la stratégie de placements.

Le processus ORSA cible au sein de la Mutuelle VALEO peut être schématisé comme suit :



### Evaluation du besoin global de Solvabilité :

Le besoin global de solvabilité s’apprécie notamment à travers l’appétence aux risques définie par la Mutuelle et l’analyse de risques majeurs.

### Respect permanent des exigences de solvabilité

Les risques majeurs identifiés sont intégrés dans les comptes prévisionnels de la mutuelle sous forme de scénarii stressés.

### Analyse des écarts entre profil de risques et formule standard

Le document de l’EIOPA relatif aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard fait l’objet d’analyses détaillées afin d’analyser tout écart potentiel entre le profil de risque et la formule standard utilisée par la mutuelle.

### B.4 Système de contrôle interne

Comme précisé précédemment, Klesia Mut’ réalise pour le compte de la Mutuelle VALEO et sous son contrôle diverses tâches : gestion du fichier des adhérents, appel des cotisations, tenue de la comptabilité et de la vie administrative de la mutuelle, gestion de la relation avec l’adhérent tant téléphonique que par courrier, règlement des prestations.

Les procédures de Contrôle interne en vigueur sont mutualisées et intègrent la prise en considération des spécificités de chaque mutuelle partenaire.

Les processus de Contrôle Interne en vigueur ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre des orientations données par la mutuelle, dans le respect des lois et règlements applicables au secteur d'activité,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Administrateurs, aux organismes de contrôle reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la mutuelle.

Un système de Contrôle Interne doit prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité, des risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines financiers et comptables.

Naturellement, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés mais doit néanmoins tendre à diminuer fortement la prévalence de ceux-ci.

Un dispositif de Contrôle Interne doit donc permettre d'assurer le pilotage avec cohérence et efficacité d'une mutuelle et la maîtrise de ses activités.

Il a été décidé de mettre en place un déploiement du contrôle interne pragmatique basé sur l'analyse des circuits, processus et éléments de maîtrise.

Les objectifs suivants ont été retenus :

- Déploiement d'un processus homogène de Contrôle interne sur l'ensemble des services les plus importants,
- Diffusion de la culture de Contrôle interne,
- Anticipation et mise en conformité avec les contraintes réglementaires.

Différentes étapes ont été réalisées pour initier ce processus :

- choix d'une méthodologie de Contrôle interne,
- déploiement du Contrôle interne : cartographie des risques de certaines activités dites « pilotes » et plans de contrôle,
- mise à jour du programme annuel de contrôles,
- établissement de cahiers de contrôle interne,
- utilisation d'un progiciel de contrôle interne garant de l'industrialisation de la démarche de maîtrise des risques.

## B.5 Fonction audit interne

Dans le cadre de la reconduction de la convention de gestion conclue entre la mutuelle Valeo et Klesia Mut', un avenant a été conclu précisant notamment que Klesia Mut' exécute pour le compte de la Mutuelle Valeo les missions dévolues à la mission d'audit à effet du 01/01/2016.

La Mutuelle Valeo a intégré l'univers d'audit Klesia et fait désormais partie des entités auditables par la direction de l'audit du groupe KLESIA.

Le plan d'audit 2023-2024 présentait les missions d'audit ci-dessous pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024 :

- Tests de sécurité/intrusion informatique (réalisés).

Les trois missions ci-après étaient toujours en cours à fin décembre 2024.

- L'audit du Cloud Computing .
- L'audit du dispositif de surveillance des sous-traitants
- L'audit de l'environnement de travail / Santé et Sécurité

Au regard de la taille de la mutuelle Valeo et de l'application du principe de proportionnalité, la construction du plan d'audit de la mutuelle Valeo est allégée, et il est retenu en priorité une mutualisation des audits menés sur les entités Klesia, dont bénéficiera par des zooms spécifiques la mutuelle Valeo. Cette mutualisation permet de rationaliser les coûts liés à aux travaux de la fonction audit interne en lien avec la taille de la mutuelle.

La mutuelle Valeo est ainsi intégrée dans les audits réalisés par le groupe Klesia et il est proposé les missions suivantes au Comité d'audit et de gestion des risques :

Dans le plan d'audit 2024-2025, les missions d'audit concernent :

- Audit sur la Gestion Klésia Mut.
- Audit de l'Architecture du S.I.
- Audit de la conformité R.G.P.D. dans les lignes métier.

Les responsables de la Mutuelle VALEO s'attachent à l'indépendance de la Fonction-clé d'Audit interne. Son indépendance est définie comme la capacité de la fonction à assumer ses responsabilités de manière impartiale.

L'intégration de la Mutuelle VALEO dans l'univers d'audit Klesia (comme une des entités auditables par la direction de l'audit du groupe KLESIA) est une garantie de l'indépendance des travaux d'audit interne.

## B.6 Fonction actuarielle

### B.6.1 Organisation de la fonction actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle coordonne les travaux et établit le rapport de la fonction actuarielle. Elle s'appuie pour les travaux sur les compétences d'un cabinet de conseil externe.

Les travaux menés dans le cadre de la Fonction Actuarielle ont porté notamment :

- sur le provisionnement : la qualité des données et l'analyse des méthodes utilisées
- sur la souscription : l'analyse de la suffisance du tarif
- sur la réassurance : l'analyse des résultats de réassurance et l'impact de la couverture de réassurance sur le capital de solvabilité.
- Sur la contribution à la gestion des risques : les travaux relatifs au pilier 1 de Solvabilité 2 et la participation aux travaux ORSA.

Un rapport de la fonction actuarielle est réalisé et présenté chaque année au Conseil d'Administration.

## B.7 Sous-traitance

La Mutuelle VALEO, de par sa taille, délègue un certain nombre d'activités. Des contrôles sont réalisés chez les différents délégataires afin de s'assurer de la qualité des travaux fournis.

La politique de sous-traitance définit les critères d'importance et de criticité des opérations sous-traitées.

Tous les prestataires auxquels la Mutuelle a recours sont basés en France. Les activités importantes ou critiques sont les suivantes :

### Délégation de gestion des prestations et de la collecte des cotisations

La Mutuelle délègue la gestion des prestations et du tiers payant à un prestataire. Afin de s'assurer de la bonne gestion des prestations et des cotisations, ce prestataire est également le réassureur de la Mutuelle.

### Gestion d'actifs

La mutuelle a confié la gestion de ses actifs à 2 gestionnaires d'actifs. De plus, la Mutuelle a investi dans un fond à impact social et environnemental géré par Siparex.

### Comptabilité

La comptabilité est sous-traitée par Klesia Mut' a un cabinet d'expertise comptable.

### Actuariat

La fonction actuariat est sous-traitée à Klesia Mut qui subdélègue à un cabinet d'actuaire indépendant.

### Réassurance

Le suivi de la réassurance est délégué au réassureur qui est également le gestionnaire.

## B.8 Adéquation au système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Mutuelle VALEO est composé notamment :

- de L'AMSB,
- de deux dirigeants effectifs,
- de 4 fonctions clés : gestion des risques, actuariat, audit interne et conformité,
- de 3 Processus clés : gestion des risques (y compris ORSA), contrôle interne, sous-traitance.

Ce système permet à la mutuelle de suivre l'ensemble de ses risques et de les piloter.

Elle s'attache plus particulièrement au suivi des risques jugés critiques à travers la mise en place de procédures adaptées :

- mise à jour régulière de la cartographie des risques,
- suivi rapproché des sous-traitants,
- suivi des risques techniques,
- suivi des risques financiers,
- formalisation de politiques écrites,
- formalisation de procédures clés (mandat de gestion,...).

Son système de gouvernance est ainsi jugé adéquat aux risques pris.

## C. PROFIL DE RISQUE

La Mutuelle VALEO a réalisé une cartographie des risques dans le cadre du contrôle interne. Cette cartographie portant davantage sur les risques opérationnels a été complétée des risques de souscription, de marché et de défaut de contrepartie, notamment.

Une matrice de criticité a été réalisée à partir de la fréquence et de la gravité de chacun des risques étudiés. Cette matrice a été mise à jour en 2021, notamment afin de nouveaux risques identifiés (risque climatique, risque cyber et risque de Grand Sécurité Sociale).

Dans le cadre de son profil de risque, des analyses ont été menées pour chaque catégorie de risques visant à établir :

- une vision de l'exposition au risque ;
- les principales concentrations de risques ;
- les éléments d'atténuation du risque en vigueur ;
- les évolutions prévisibles de l'exposition et du risque.

Les analyses présentées ci-dessous font l'objet d'une mise à jour annuelle, et les différents indicateurs sont suivis via des tableaux de bords réguliers.

Familles de risques	Nature du risque	Situation de risques identifiées
Souscription	- Les risques de <b>souscription</b> couvrent toutes les sources d'incertitude et de pertes liées à l'activité d'assurance. Ils correspondent au risque d'évolution défavorable du résultat technique.	- Risque de perte des actifs - Hausse des frais - Dégradation de la fréquence de du coût des sinistres - Survenance d'un sinistre exceptionnel - Concentration - Risque d'inflation des frais médicaux
Marché	- Le risque de <b>marché</b> est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.	- Baisse des marchés action - Hausse brutale des taux - Crise de crédit sur les dettes d'entreprise - Crise de crédit sur les dettes souveraines
Crédit	- Les risques de <b>crédit</b> couvrent le non paiement par des contreparties des montants dus.	- Défaut d'un réassureur - Défaut d'une banque - Défaut d'une autre contrepartie
Liquidité	- Le risque de <b>liquidité</b> couvre le fait de ne pas pouvoir vendre certains actifs, potentiellement peu liquides, pour faire face à un besoin de trésorerie.	- Sinistre majeur - Dépense exceptionnelle - Contexte de fortes incertitudes réglementaires et sanitaires
Opérationnel	- Les risques <b>opérationnels</b> couvrent toutes les sources de pertes liées à des processus défaillants, à l'indisponibilité des locaux, des SI, à la fraude interne ou externe, ou à des décisions stratégiques erronées.	- Risque de gouvernance - Risque RH / personne clé - Risque de mauvaise gestion des prestations - Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle - Risque judiciaire - Risque de perte ou d'altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle) - Risque cyber attaque - Risque d'intrusion dans les dossiers personnels

Compte tenu du contexte, la Mutuelle est particulièrement vigilante aux évolutions réglementaires et à l'inflation des dépenses de santé.

### C.1 Souscription

Les risques de souscription couvrent l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, et notamment la dérive de la sinistralité et des frais ainsi que l'érosion du chiffre d'affaires.

### C.1.1 Description du portefeuille

Le chiffre d'affaires de la Mutuelle VALEO reste stable et s'élève à 23,4 M€ en 2024 contre 21,1 M€ en 2023. Les garanties sont toutes de type complémentaire santé.

### C.1.2 Description des expositions aux risques

#### Risques identifiés

Les principales sources de risques identifiées sont :

- La baisse des cotisations liée à la perte du contrat des actifs ;
- Le défaut du réassureur pouvant également entraîner un changement de prestataire et une hausse du niveau de frais.

#### Risques de perte des actifs

La Mutuelle VALEO couvre les salariés et anciens salariés et est exposée au risque de perte de ce contrat.

Ce risque a été pris en compte et modélisé dans le rapport ORSA 2024 de la Mutuelle au sein du scénario ORSA n°1, dans lequel uniquement la population des retraités a été conservée à partir de l'exercice 2026.

La projection de ce scénario a fait ressortir :

- Une diminution du taux de couverture sur les deux premiers exercices du fait de la diminution rapide des fonds propres en conséquence de pertes liées aux frais,
- Puis à partir du 3eme exercice le taux de couverture augmente du fait de la baisse du montant de SCR, et particulièrement de la baisse du SCR de souscription santé liée à la baisse des engagements.

#### Arrêt de la réassurance et dégradation des frais

La Mutuelle VALEO dispose d'un mécanisme de réassurance en quote-part à 50% auprès de KLESIA Mut'. La fin de ce traité, combiné à une augmentation des frais d'administrations, a été modélisée dans le rapport ORSA 2024 de la Mutuelle au sein du scénario ORSA n°3.

La projection de ce scénario a fait ressortir une dégradation de la solvabilité de l'organisme à court terme du fait de l'arrêt du traité de réassurance. Cette modification entraîne en effet une augmentation du montant de SCR de la Mutuelle, sans toutefois remettre en cause la couverture du SCR.

A noter que dans cette situation, la Mutuelle procéderait à un appel d'offres afin de recourir à un nouveau réassureur.

### C.1.3 Concentrations de risques

Le risque de concentration de la mutuelle est jugé significatif. Deux aspects de concentration des risques ont été identifiés.

### Risque lié à la concentration des assurés sur un même site

Ce risque est mesuré chaque année dans le cadre du calcul du SCR catastrophe en santé – scénario concentration.

La perte en fonds propres dans le cas d'un scénario dont la probabilité de survenance est d'une fois tous les 200 ans, est de 65 K€ (brut de réassurance) en comparaison aux fonds propres de 9 439 K€ au 31/12/2024.

### Risque lié aux engagements pris sur un seul contrat

La mutuelle couvre uniquement les salariés et anciens salariés de l'entreprise VALEO et est exposée au risque de perte de ce contrat.

Comme évoqué, ci-avant, le principal risque pour la mutuelle est de conserver en portefeuille la population des retraités uniquement. Ce scénario pourrait engendrer des pertes pour la mutuelle, sans remettre en cause sa solvabilité.

## C.2 Marché

Les risques de marché couvrent l'ensemble des risques liés au portefeuille de placements.

Le Conseil d'administration de la Mutuelle détermine la politique de placements de la Mutuelle VALEO. Tout changement dans l'évolution des placements ne peut se faire sans son accord.

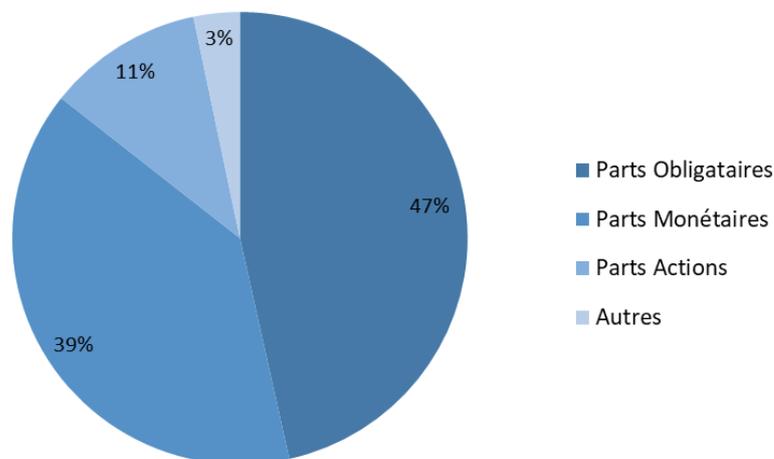
Le suivi et le contrôle des risques de marché sont effectués via les mandats de gestion, les échanges réguliers entre les gérants d'actifs et les responsables de la mutuelle, et le suivi des reportings de placements. Les mandats de gestion fixent les contraintes que la Mutuelle VALEO impose à ses sous-traitants en matière de choix d'investissement. Par ailleurs, la Mutuelle VALEO souhaite mener une gestion d'actif prudente.

La stratégie de la Mutuelle VALEO est de privilégier les investissements de type obligataire et monétaire, qui constituent l'essentiel des portefeuilles. Une part de l'actif est néanmoins placée en actions, pour optimiser le rendement à moyen terme. La Mutuelle VALEO applique le principe de la personne prudente. Le portefeuille est composé de titres sûrs, liquides et dont l'entité est en capacité d'appréhender les risques. Elle ne détient aucun produit dérivé en direct.

### C.2.1 Description du portefeuille de placements

Au 31/12/2024, les placements de la Mutuelle VALEO représentent 10,2 M€ (valeur comptable) / 11,0 M€ (valeur de marché) qui se décomposent de la manière suivante :

## Répartition du portefeuille d'actifs (après décomposition des OPCVM)



La Mutuelle VALEO privilégie des actifs sûrs, solides et dont elle est en état de bien appréhender le risque. Les investissements sont réalisés dans une optique de détention et de création de richesse à moyen terme :

- Les titres obligataires et monétaires, offrant un rendement fiable, sont privilégiés et représentent 86 % du portefeuille. Les titres obligataires sont des placements permettant d'augmenter le rendement du portefeuille dans ce contexte de remontée des taux ;
- Les titres actions et diversifiés représentent 14 % du portefeuille.

### C.2.2 Description des expositions aux risques

#### Risques identifiés

Les principales sources de risque de marché, pour la Mutuelle VALEO, sont :

- Une baisse des marchés actions ;
- Une hausse brutale des taux d'intérêts, entraînant une chute de la valeur des titres obligataires ;
- Une perte de confiance des marchés entraînant une **crise obligataire**. Cette crise pourrait découler :
  - D'une situation du type « fuite vers la qualité », entraînant une baisse de la valeur des dettes d'entreprise ;
  - D'une défiance envers les dettes des Etats européens.

Par ailleurs, le **risque climatique** (risque de transition) est identifié par la Mutuelle.

### Risque climatique

La mutuelle est vigilante aux secteurs d'activité dans lesquels elle investit. En outre, les secteurs d'activité représentés dans les fonds d'investissement ont fait l'objet d'analyses régulières, afin de confirmer une politique de placement limitant l'empreinte carbone.

Ainsi, la mutuelle oriente sa politique de placements vers des investissements limités en empreinte carbone, comme en témoigne également un investissement récent dans un fonds à impact social et environnemental sur les champs de la santé et du médico-social.

Un scénario climatique a été réalisé dans le rapport ORSA 2024, reprenant l'approche du scénario de court terme de l'exercice ACPR 2023. Ce scénario montre que, sous les hypothèses retenues, la Mutuelle est peu exposée au risque climatique (ratio de solvabilité à 191% au point le plus bas).

### Risque de chute des marchés actions

Au 31/12/2024, les actifs sensibles au risque action totalisent 11 % du portefeuille total. La Mutuelle VALEO investit la majorité de ses placements via des fonds dédiés.

Cette stratégie de gestion d'actifs prudente de la Mutuelle VALEO permet de limiter le risque action. Ainsi, en cas de chute des actions (41,86% ou 51,86%), la perte en fonds propres économique serait de 558 K€ soit 5,9 % des fonds propres économiques. Le dampener au 31/12/2024 est de +2,86%.

### Risque de taux

Le résultat et le bilan prudentiel de la Mutuelle VALEO sont sensibles aux niveaux des taux d'intérêts du fait :

- A l'actif, de la détention du portefeuille obligataire ;
- Au passif, du fait de l'actualisation des provisions.

Les deux facteurs jouent en sens inverses : en cas de hausse des taux, la valeur des obligations baisserait, mais les provisions prudentielles seraient réduites. De même, une baisse des taux entraînerait un gain sur le portefeuille, mais une hausse de provisions. L'exposition découle donc finalement de l'écart entre les flux d'actifs et ceux du passif.

La Mutuelle VALEO, comme toutes les structures santé, est ainsi soumise à un risque de hausse des taux, liée à une durée des provisions techniques (proche de 1 an) inférieure à celle des produits de taux (5 ans).

Cependant, le risque est limité pour la Mutuelle puisque, selon le choc de la formule standard, le risque de taux de la mutuelle est de 251 K€ (2,7% de perte de fonds propres économiques).

### Risque de crédit obligataire

Du fait de la détention d'un portefeuille obligataire via des OPCVM, la Mutuelle VALEO est structurellement exposée au risque de crédit obligataire. Ce risque pourrait prendre la forme :

- du défaut d'un émetteur ;
- de la dégradation d'un titre, entraînant une forte chute de sa valeur ;
- d'une perte de confiance du marché, entraînant une hausse des spread et une perte de valeur de tous les titres.

### Obligations d'entreprises :

La Mutuelle VALEO favorise les obligations de qualité (notation BBB ou supérieur), qui représentent 73 % du total. L'essentiel du portefeuille présente une notation A, BBB ou BB.

La maturité moyenne est de trois ans. Le portefeuille est par ailleurs fortement diversifié.

### Obligations d'Etat :

Au 31/12/2024, la Mutuelle VALEO détient (via des OPCVM) 1,8 M€ de dettes souveraines. Le risque pour la Mutuelle VALEO d'une attaque sur les dettes souveraines est limité par la taille du portefeuille mais existe par le type de dettes.

En effet, l'exposition en dettes souveraines représente 17 % du portefeuille total, et il est presque exclusivement dans des dettes d'Etat de l'Union Européenne.

La Mutuelle de VALEO est modérément exposée au risque de crise du marché obligataire, notamment via son portefeuille de titres d'entreprise et son portefeuille de titre d'état hors Union Européenne.

## C.2.3 Concentration

La Mutuelle VALEO privilégie via ses OPCVM un placement diversifié de ses actifs.

Un risque de concentration faible apparaît et correspond à une perte de fonds propres de 55 K€ soit 0,6 % des fonds propres au 31/12/2024.

## C.3 Crédit

Les risques de crédit couvrent le risque de remboursement par des contreparties de montants dus à la Mutuelle VALEO. Le risque vient notamment :

- Des réassureurs ;
- Des banques ;
- Des bénéficiaires de prêts ;
- Des entités sur lesquelles le Groupe détient des créances diverses.

Le risque lié aux émetteurs obligataires a été abordé dans la section relative aux risques de marché, et n'est pas repris ci-dessous.

### C.3.1 Description du portefeuille

Les actifs exposés au risque de crédit totalisent 6,6 M€, provenant principalement des comptes courants, des créances diverses et du réassureur. L'exposition du groupe aux risques de crédit est plus importante que l'exposition au risque de marché.

### C.3.2 Description des expositions aux risques

#### **Réassurance :**

Le risque de contrepartie sur le réassureur correspond à la perte possible du Best Estimate cédé. Celui-ci est faible compte tenu du niveau des provisions (984 K€) et du fait que la provision technique cédée est liquidée rapidement.

### Créances vis-à-vis des banques :

La Mutuelle VALEO détient des comptes courants et des comptes sur livret, soit en direct, soit via la trésorerie de ses OPCVM. Les contreparties bancaires sont de qualité. Ces comptes présentent par ailleurs une très forte liquidité, et seraient fermés en cas de doute sur la solidité de l'établissement.

### Prêts :

La Mutuelle VALEO n'accorde pas de prêts.

### Autres créances :

Les autres créances sont composées principalement de cotisations restant à émettre et de créances des collectivités publiques.

### Exposition globale :

Le risque de crédit apparaît comme un risque possible pour la Mutuelle VALEO du fait du montant d'actif exposé au regard du total des placements. Néanmoins du fait de la qualité des contreparties avec lesquelles elle travaille, ce risque reste maîtrisé. Les créances de bas de bilan ne présentent donc pas de caractère de risque aggravé.

## C.4 Liquidité

La Mutuelle VALEO investit principalement dans des titres liquides ; 39 % de ses actifs financiers sont d'ailleurs des placements monétaires ou des comptes courants, lui permettant d'éviter la vente de titre en situation de moins-values latentes.

Ainsi, le risque de liquidité de la Mutuelle VALEO est perçu comme faible. Les principaux éléments de maîtrise sont :

- une volatilité relativement limitée de la sinistralité, qui permet une bonne prévisibilité des flux de trésorerie sortants ;
- un suivi, via la constitution de plan de trésorerie et le suivi des comptes courants, qui permettent d'anticiper les besoins ;
- un portefeuille OPCVM obligataires générant des flux de trésorerie réguliers et prévisibles ;
- un portefeuille d'actifs composé pour une part importante d'actifs liquides (titres monétaires, comptes courants et titres obligataires de bonne qualité).

## C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels ont été analysés par grandes familles. Au sein de chaque famille, une analyse par type de risque détaillé a également été menée.

Les principales sources de risques identifiées concernent :

- Départ / absence d'une ressource clé ;
- Risque lié aux ressources humaines (défaut de compétence, difficulté de recrutement, formation inadaptée, etc.) ;
- Risque de mauvaise exécution des prestations, y compris délégués de gestion externes ;
- Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle ;
- Risques liés à l'évolution du droit et aux décisions des tribunaux (risque judiciaire) ;
- Perte ou altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle) ;
- Risques résultant de la pression du marché à pratiquer des taux tarifaires bas (cycle en général).

- Risque de cyberattaque
- Risque d'intrusion dans les dossiers personnels
- **Départ / absence d'une ressource clé et risque lié aux ressources humaines (défaut de compétence, difficulté de recrutement, formation inadaptée, etc.)**

La Mutuelle VALEO est confrontée à des problématiques de ressources humaines via l'externalisation de l'ensemble de ces travaux aux équipes de Klesia Mut'.

Afin de gérer au mieux ce risque, la Mutuelle VALEO a renforcé en 2016 son partenariat avec son gestionnaire Klesia Mut', mutuelle issue de la fusion de plusieurs mutuelles permettant d'augmenter les moyens de gestion mis à disposition.

De manière générale, la Mutuelle identifie régulièrement les tâches et les responsables afin de ne pas faillir à l'ensemble de ses obligations.
- **Risque de mauvaise exécution des prestations, y compris délégataires de gestion externes,** le risque de mauvaise exécution des prestations est géré en interne afin de baisser le risque brut. Le prestataire étant également réassureur (Klesia Mut'), il possède un double statut qui le responsabilise dans le paiement des sinistres. Le niveau de criticité net a été classé comme modéré.
- **Risque de déficience dans l'organisation et les procédures internes de traitement ou de contrôle**

Afin de faire face aux problématiques RH chez le sous-traitant, la mutuelle formalise de plus en plus les procédures à travers notamment les politiques écrites. Par ailleurs, les prestataires avec lesquels elle travaille sont soumis aux mêmes exigences à travers les conventions de gestion et les mandats financiers
- **Risques liés à l'évolution du droit et aux décisions des tribunaux (risque judiciaire)**

La Mutuelle suit en continue la législation qui lui est applicable afin de pouvoir mettre en œuvre rapidement toute modification juridique.
- **Perte ou altération irrémédiable de données informatiques (accidentelle)**

Un dispositif de reprise d'activité est mené chaque année avec le prestataire informatique. Les données sont répliquées simultanément du site hébergeur. Une reprise du système informatique est possible en moins de 4 heures et diminue très sensiblement l'indisponibilité des applications. Les diverses opérations se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes avec un taux d'efficacité de 100 % en 2018.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan Solvabilité 2 a été évalué au 31/12/2024 à partir des spécifications techniques issues des textes suivants :

- La Directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- La Directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- Le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2) ;
- Les notices publiées par l'ACPR qui complètent les références précédentes.

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité et sont présentés ci-après.

Le bilan social, établi suivant les normes comptables françaises actuelles, a été transposé conformément à la réglementation Solvabilité 2.

Les données utilisées pour l'établissement du bilan proviennent :

- de la balance comptable ;
- de l'inventaire des valeurs au bilan ;
- des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marges de risque.

Un tableau récapitulatif des règles de valorisation pour le bilan prudentiel a été réalisé.

La courbe des taux sans risque publiée par EIOPA a été utilisée pour l'actualisation des meilleures estimations (provisions techniques). Cette courbe n'inclut pas d'ajustement de volatilité (*Volatility Adjustment*).

Des tableaux récapitulatifs des règles de valorisation pour le bilan prudentiel ont été réalisés.

## D.1 Actifs

### Tableau récapitulatif

Montants en K€

Actifs	Montant S1 2024	Montant S2 2024	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Obligation d'entreprises	-	-	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2024
Fonds d'investissement	8 775	9 525	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2024
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	-	-	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 049	1 049	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
Autres placements	411	411	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
Provisions techniques cédées	1 171	984	Meilleure estimation (Best Estimate)	Service Actuariat
Impôts différés actifs	-	-	Estimation par écart de valorisation S2 et fiscale	Bilan prudentiel
Créances nées d'opérations d'assurance	2 742	2 742	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
Autres créances (hors assurance)	33	33	Valeur nette comptable	Comptabilité au 31/12/2024
Autres Actifs	12	12	Valeur de marché	Comptabilité au 31/12/2024
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 194</b>	<b>14 756</b>		

### Explication de la valorisation des actifs

#### D.1.1 Actifs incorporels

La Mutuelle VALEO ne comptabilise pas d'actifs incorporels.

#### D.1.2 Placements

Les travaux de valorisation des actifs pris en compte dans le calcul du SCR marché ont été menés à partir des inventaires au 31 décembre 2024 communiqués par les gestionnaires financiers de la Mutuelle VALEO.

Les placements de la Mutuelle VALEO représentent une valeur de marché de 10 985 K€ pour une valeur nette comptable de 10 236 K€, soit une plus-value latente de 750 K€.

#### D.1.3 Provisions techniques cédées

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Mutuelle VALEO a souscrit un traité en quote-part à 50 % auprès de Klesia Mut'.

Les *Best Estimate* ou « Meilleures Estimations » au titre des cessions de réassurance ont été évaluées comme la valeur actuelle probable des flux (entrants et sortants).

Ils se décomposent en deux parties :

- Un *Best Estimate* au titre des sinistres à payer ;
- Un *Best Estimate* au titre des primes futures.

Pour le *Best Estimate* de réassurance au titre des sinistres à payer, les Cash Flows futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements. Le *Best Estimate* de réassurance au titre des sinistres à payer pour des survenances antérieures a été évalué à 1 123 K€.

Le Best Estimate de réassurance au titre des primes de réassurance futures a été estimé à partir des cotisations attendues pour 2025 conformément aux projections réalisées lors de l'établissement des comptes prévisionnels. Les prestations ont alors été projetées à partir des cadences de règlements observées. Il s'élève à - 139 K€.

Au global, le *Best Estimate* de l'actif de réassurance est de 984 K€ (contre 1 171 K€ en valorisation Solvabilité 1).

#### D.1.4 Impôts différés actifs

Les impôts différés sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité 2 et le bilan fiscal, en accord avec la réglementation. Le montant d'impôts différés (au passif ou l'actif) s'évalue séparément pour chacun des postes de bilan.

Concernant les actifs, les plus-values latentes des différents OPCVM de la mutuelle sont imposables à l'impôt sur les sociétés chaque année. L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable au titre de ces actifs n'a donc pas été pris en compte dans le périmètre servant de base au calcul des impôts différés.

Ainsi, au 31/12/2024, le montant des impôts différés est nul.

#### D.1.5 Créances et Autres actifs

Les postes de bilan « Créances nées d'opérations d'assurance » et « Autres créances » sont valorisés en Solvabilité 2 à leurs valeurs comptables dans le référentiel Solvabilité 1.

Au sein du poste « Autres actifs », les intérêts courus non échus (ICNE) n'ont pas été retenus dans la valorisation dans le bilan prudentiel. Les actifs corporels d'exploitation n'ont également pas été retenus.

## D.2 Passifs

### D.2.1 Provisions techniques

#### Tableau récapitulatif

Provisions techniques	Montant S1 2024	Montant S2 2024	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Provisions techniques non vie Santé	2 475	2 356	Meilleure estimation (Best Estimate)	Actuariat
Marge pour risque non vie Santé		250	Projection des flux	Actuariat
<b>TOTAL</b>	<b>2 475</b>	<b>2 606</b>		

#### Explication de la valorisation des provisions techniques

L'ensemble des provisions est affecté au sein de la Lob n°1 (Medical expense insurance).

Les provisions de la Mutuelle sont valorisées dans le référentiel Solvabilité 2 en utilisant la séparation entre une meilleure estimation d'une part (*best estimate*) et une marge pour risque d'autre part.

### D.2.1.1 Meilleure estimation

Le *Best Estimate* se décompose en deux parties :

- Un *Best Estimate* au titre des sinistres à payer (équivalent à la Provision pour prestations à payer des comptes sociaux) ;
- Un *Best Estimate* au titre des primes futures (équivalent aux flux relatifs aux primes pour lesquelles la Mutuelle est engagée au 31/12/2024 et aux prestations associées).

Pour le *Best Estimate* au titre des sinistres à payer, les Cash Flows futurs ont été estimés à partir de triangles de règlements. Dans le contexte d'années 2020 et 2021 atypiques, et d'incertitudes sur la sinistralité future, plusieurs méthodes de provisionnement ont été testées, en réalisant des sensibilités sur la périodicité et la segmentation du triangle. La méthode conduisant au provisionnement le plus prudent a été retenue.

Ainsi, le *Best Estimate* au titre des sinistres à payer a été évalué à 2 373 K€.

Le *Best Estimate* au titre des primes futures a été estimé à partir des cotisations attendues pour 2025 et d'un ratio prestations et frais sur cotisations estimé pour 2024. Il s'élève à - 17 K€.

Au global, le *Best Estimate* est de 2 356 K€ (contre 2 475 K€ en valorisation Solvabilité 1) :

Provisions techniques	Montant S2	Montant S1
	2024	2024
Best Estimate de sinistres non vie Santé	2 373	
Best Estimate de primes non vie Santé	- 17	
<b>TOTAL</b>	<b>2 356</b>	<b>2 475</b>

### D.2.1.2 Marge de risque

La marge de risque a été calculée à partir de la méthode du coût du capital exposée à l'article 37 des actes délégués. Cette méthode nécessite de projeter les futurs SCR jusqu'à extinction du portefeuille.

Des simplifications sont proposées à l'article 58 du Règlement Délégué conformément au principe de proportionnalité qui peuvent revêtir l'une des formes suivantes :

- Méthodes faisant appel à des approximations des montants représentés par le terme SCR(t) ;
- Méthodes estimant approximativement la somme actualisée des montants représentés par le terme SCR(t) sans calculer séparément chacun de ces montants.

La méthode utilisée par la Mutuelle VALEO, pour estimer les SCR futurs, repose sur une projection de chaque sous module de risque que comportent les modules opérationnels, contrepartie et souscription :

- Le risque opérationnel est estimé proprement à partir des *Best Estimate* recalculés à chaque date future en utilisant la courbe des taux forward (projection des taux dans le temps) et des primes uniquement pour 2024.
- Le risque de souscription santé est estimé à partir de l'agrégation des sous modules de risques :

- Les risques de catastrophe et de chute sont estimés à zéro à partir de la deuxième année ;
- Les risques de primes et provisions sont estimés à partir du volume de provisions recalculé à chaque date future en utilisant la courbe des *taux forward* et les paramètres de volatilité des provisions.
- Le risque de défaut de contrepartie des réassureurs a été projeté au prorata de provisions techniques cédées estimées à chaque date future

Les modules de risque sont ensuite agrégés en utilisant la matrice de corrélation indiquée dans les actes délégués.

La marge pour risque de la Mutuelle VALEO projetée au 31/12/2024 est égale à 250 K€.

## D.2.2 Autres passifs

### Tableau récapitulatif

Autres passifs	Montant S1 2024	Montant S2 2024	Mode de valorisation	Source de la valorisation
Impôts différés passifs		-	Estimation par écart de valorisation S2 et fiscale	Bilan prudentiel
Dettes nées d'opérations d'assurance	1 208	1 208	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes (hors assurance)	1 504	1 504	Valeur nette comptable	Comptabilité
<b>TOTAL</b>	<b>2 712</b>	<b>2 712</b>		

### Explication de la valorisation des autres passifs

#### D.2.2.1 Impôts différés

Au 31/12/2024, le montant des impôts différés passif, au titre des écarts d'évaluation sur l'actif de placements est nul.

#### D.2.2.2 Autres dettes

Les postes de bilan suivants sont valorisés dans le référentiel Solvabilité 2 à leurs valeurs dans les comptes sociaux Solvabilité 1.

## D.3 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'a été retenue.

## D.4 Autres informations

Aucune autre information n'est à communiquer.

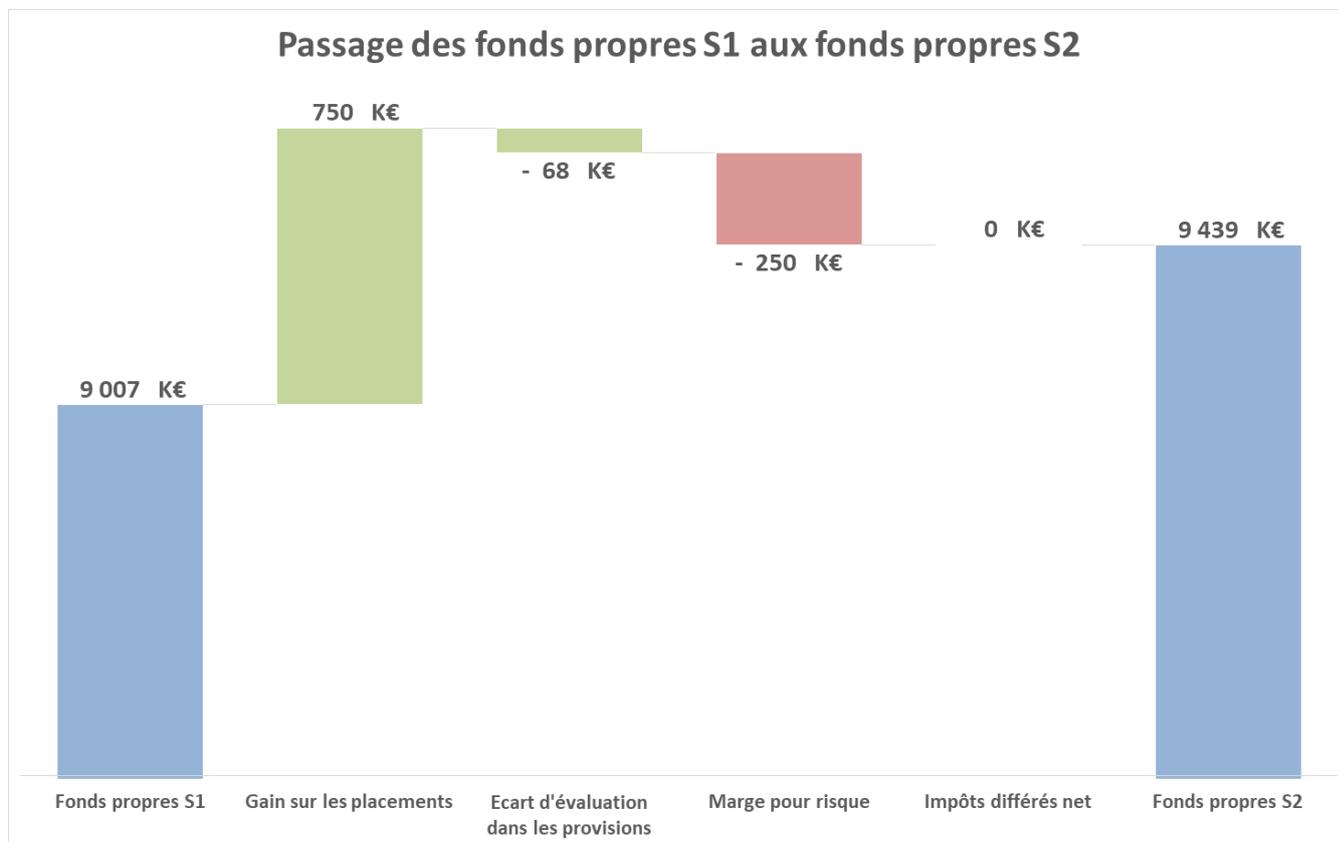
## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres de la Mutuelle VALEO sont exclusivement constitués du fonds d'établissement initial et des résultats accumulés au fil des années. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est comptabilisé au bilan au 31/12/2024, que ce soit dans le bilan social ou dans le bilan prudentiel.

Au 31/12/2024, les fonds propres de la Mutuelle VALEO s'élèvent à 9 007 K€. Dans l'environnement Solvabilité 2, les fonds propres économiques sont de 9 439 K€.

A titre d'illustration, le passage des fonds propres Solvabilité 1 aux fonds propres Solvabilité 2 est le suivant :



### E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

#### E.2.1 SCR global

Le capital de solvabilité requis est calculé conformément aux spécifications techniques du Règlement Délégué n°2015/35.

Le tableau suivant présente les résultats relatifs aux calculs de SCR et MCR au 31 décembre 2024. Pour rappel, ces résultats ont été comparés aux résultats des travaux menés lors de la collecte ACPR 2023 (exercice comptable au 31/12/2023) :

<b>Décomposition du SCR</b>			
<i>(Montants en K€)</i>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Risque de marché</b>	Taux d'intérêt	251	371
	Actions	558	554
	Immobilier	-	-
	Spread	309	542
	Concentration	55	419
	Change	251	281
	<b>TOTAL</b>	<b>967</b>	<b>1 285</b>
<b>Risque de défaut</b>	<b>TOTAL</b>	<b>492</b>	<b>408</b>
<b>Risque Santé</b>	Primes et Provisions	2 274	2 199
	Cessation	595	585
	Catastrophe	576	821
	<b>TOTAL</b>	<b>2 556</b>	<b>2 605</b>
<b>BSCR</b>	Total avant diversification	4 015	4 297
	Effet de diversification	- 883	- 970
	SCR incorporels	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>3 132</b>	<b>3 327</b>
<b>Risque Opérationnel</b>	<b>TOTAL</b>	<b>701</b>	<b>633</b>
<b>Ajustement pour capacité d'absorption</b>	Provisions techniques	-	-
	Impôts différés	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SCR</b>	<b>3 833</b>	<b>3 960</b>	
<b>MCR</b>	<b>2 700</b>	<b>2 700</b>	
<b>NAV</b>	<b>9 439</b>	<b>9 106</b>	
<b>Couverture de SCR</b>	<b>246%</b>	<b>230%</b>	

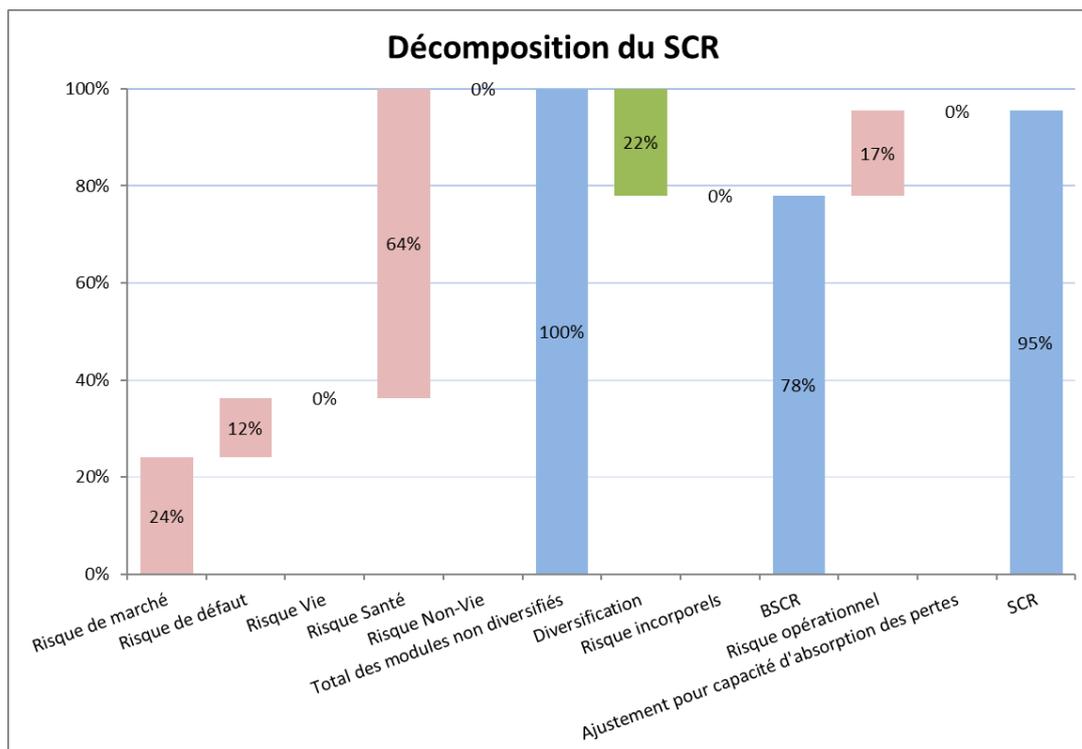
Le ratio de couverture du SCR augmente par rapport à 2023.

Les fonds propres augmentent de + 333 K€ (+ 3,7 %) du fait d'une hausse des placements (en lien avec le contexte économique) et de la trésorerie impactée par l'amélioration du résultat par rapport à 2023.

Le SCR diminue de 127 K€ (- 3,2 %) en raison essentiellement d'une diminution du SCR de marché par rapport à 2023 (- 318 K€, soit -24,7%), traduisant principalement une meilleure diversification du portefeuille réduisant le risque de concentration. Cette baisse est partiellement atténuée par la hausse du SCR de défaut de contrepartie (+85 K€, soit +20,7%) cohérente avec l'augmentation de la trésorerie et des créances au bilan.

Le SCR opérationnel est en hausse de + 68 K€, en cohérence avec l'évolution du chiffre d'affaires.

A titre d'illustration, la décomposition du SCR en pourcentage du total des modules non diversifié est la suivante :



Le tableau ci-dessous reprend le niveau des fonds propres et le ratio de couverture de la Mutuelle VALEO au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Capital de Solvabilité Requis (SCR)	2024	2023	Variation	Variation (%)
Fonds Propres économiques (couverture du SCR)	9 439	9 106	333	4%
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	3 833	3 960	- 127	-3%
Minimum de Capital Requis (MCR)	2 700	2 700	-	0%
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>246%</b>	<b>230%</b>	<b>16%</b>	<b>7%</b>
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>350%</b>	<b>337%</b>	<b>12%</b>	<b>4%</b>

L'évaluation du besoin en fonds propres Solvabilité 2 fait apparaître un ratio de couverture de 246 % au 31/12/2024. Ce dernier augmente en comparaison du ratio de 230 % au 31/12/2023.

## E.2.2 Minimum de capital requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la Mutuelle VALEO est calculé sur la base du Règlement Délégué de la Commission Européenne.

Dans le cas de la Mutuelle VALEO, le critère le plus contraignant est celui du plancher en valeur absolue, soit 2 700 K€.

## E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Dans la mesure où la Mutuelle VALEO ne commercialise pas de produits d'assurance retraite, elle n'est pas concernée par l'application du sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

## E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Mutuelle VALEO utilise la formule standard définie au niveau Européen pour calculer ses exigences de capitaux requis dans l'environnement Solvabilité 2. Il n'est à ce jour pas envisagé de développer un modèle interne partiel ou total.

## E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au 31/12/2024, la Mutuelle VALEO couvre les exigences de capitaux requis sous Solvabilité 2 SCR et MCR respectivement 2,5 fois et 3,5 fois. Dans le cadre de l'ORSA, des scénarios défavorables ont été testés. Ces scénarios ne remettent pas en cause la solvabilité de la Mutuelle VALEO.

## E.6 Autres informations

La Mutuelle n'a aucune autre information à communiquer.

## ANNEXES

**Annexe I**  
**S.02.01.02**  
**Bilan**

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	<b>R0010</b>	-
Frais d'acquisition différés	<b>R0020</b>	-
Immobilisations incorporelles	<b>R0030</b>	0
Actifs d'impôts différés	<b>R0040</b>	0
Excédent du régime de retraite	<b>R0050</b>	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	<b>R0060</b>	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	<b>R0070</b>	9 936 201
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	<b>R0080</b>	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	<b>R0090</b>	0
Actions	<b>R0100</b>	0
Actions – cotées	<b>R0110</b>	0
Actions – non cotées	<b>R0120</b>	0
Obligations	<b>R0130</b>	0
Obligations d'État	<b>R0140</b>	0
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b>	0
Titres structurés	<b>R0160</b>	0
Titres garantis	<b>R0170</b>	0
Organismes de placement collectif	<b>R0180</b>	9 524 915
Produits dérivés	<b>R0190</b>	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	<b>R0200</b>	0
Autres investissements	<b>R0210</b>	411 286
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	<b>R0220</b>	0
Prêts et prêts hypothécaires	<b>R0230</b>	0
Avances sur police	<b>R0240</b>	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	<b>R0250</b>	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	<b>R0260</b>	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	<b>R0270</b>	983 791
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b>	983 791
Non-vie hors santé	<b>R0290</b>	0
Santé similaire à la non-vie	<b>R0300</b>	983 791
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	<b>R0310</b>	0
Santé similaire à la vie	<b>R0320</b>	0
Vie hors santé, UC et indexés	<b>R0330</b>	0
Vie UC et indexés	<b>R0340</b>	0
Dépôts auprès des cédantes	<b>R0350</b>	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	<b>R0360</b>	2 741 947
Créances nées d'opérations de réassurance	<b>R0370</b>	0
Autres créances (hors assurance)	<b>R0380</b>	33 127
Actions propres auto-détenues (directement)	<b>R0390</b>	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	<b>R0400</b>	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>R0410</b>	1 049 150
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	<b>R0420</b>	12 237
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	14 756 454

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	2 605 579
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0
Marge de risque	<b>R0550</b>	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	2 605 579
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	2 355 738
Marge de risque	<b>R0590</b>	249 840
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	0
Marge de risque	<b>R0640</b>	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	0
Marge de risque	<b>R0680</b>	0
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0
Marge de risque	<b>R0720</b>	0
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	0
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	0
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	121 315
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	1 086 580
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	1 503 947
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	5 317 421
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	9 439 033

**Annexe I****S.04.05.01****Activité par pays - localisation du risque**

Ligne d'activité	Z0010	Assurance santé
Code de l'entité de souscription	Z0020	LEI/969500S1ANVFJ3WU0S22
Pays de l'EEE	R0010	FR

		Activité totale de l'entité de souscription	Activité par pays - localisation du risque
		Total des contrats conclus par les entreprises	Total par pays
		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>
Primes émises (brutes)	<b>R0020</b>	23 355 514	23 355 514
Primes acquises (brutes)	<b>R0030</b>	23 355 514	23 355 514
Charges des sinistres (brute)	<b>R0040</b>	20 556 263	20 556 263
Dépenses engagées (brutes)	<b>R0050</b>	1 248 035	1 248 035

## Annexe I

## S.05.01.02

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	23 355 514	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>									
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	11 677 757	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	<b>R0200</b>	11 677 757	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	23 355 514	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>									
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	11 677 757	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	<b>R0300</b>	11 677 757	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	20 556 263	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>									
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	10 278 099	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	<b>R0400</b>	10 278 164	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>									
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	<b>R0500</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	1 248 035	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	0	0	0					23 355 514
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	0	0	0	0	0	0	0	11 677 757
Net	<b>R0200</b>	0	0	0	0	0	0	0	11 677 757
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	0	0	0					23 355 514
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	0	0	0	0	0	0	0	11 677 757
Net	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0	0	0	11 677 757
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	0	0	0					20 556 263
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	0	0	0	0	0	0	0	10 278 099
Net	<b>R0400</b>	0	0	0	0	0	0	0	10 278 164
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	<b>R0500</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	0	0	0	0	0	0	0	1 248 035
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>								0
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								1 248 035

**Annexe I**  
**S.17.01.02**  
**Provisions techniques non-vie**

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
Provisions pour primes							
Brut	<b>R0060</b>	-16 936	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	-138 725	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	121 790	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>	2 372 674	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	1 122 517	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	1 250 157	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	2 355 738	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	1 371 947	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	249 840	0	0	0	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0310</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	2 605 579	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	983 791	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	1 621 787	0	0	0	0	0
<b>Bénéfices attendus, inclus dans les primes futurs (EPIFP)</b>	<b>R0500</b>	16 936	0	0	0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
Provisions pour primes							
Brut	<b>R0060</b>	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0310</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Bénéfices attendus, inclus idans les primes futurs (EPIFP)</b>	<b>R0500</b>	0	0	0	0	0	0

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
Provisions pour primes						
Brut	<b>R0060</b>	0	0	0	0	-16 936
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	0	0	0	0	-138 725
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	0	0	0	0	121 790
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	<b>R0160</b>	0	0	0	0	2 372 674
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	0	0	0	0	1 122 517
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	0	0	0	0	1 250 157
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	0	0	0	0	2 355 738
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	0	0	0	0	1 371 947
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	0	0	0	0	249 840
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0310</b>	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques – Total</b>						
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	0	0	0	0	2 605 579
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	0	0	0	0	983 791
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	0	0	0	0	1 621 787
<b>Bénéfices attendus, inclus idans les primes futurs (EPIFP)</b>	<b>R0500</b>	0	0	0	0	16 936

**Annexe I**  
**S.19.01.21**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription	<u>Z0020</u>	Année d'accident
Monnaie	<u>Z0030</u>	EUR "total"
Conversions monétaires	<u>Z0040</u>	Monnaie d'origine

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Pour l'année en cours C0170	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Précédentes	<b>R0100</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	<b>R0100</b>	0,00
N-10	<b>R0160</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0160</b>	0
N-9	<b>R0170</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0170</b>	0
N-8	<b>R0180</b>	16 706 664	1 463 139	35 623	1 746	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0180</b>	0
N-7	<b>R0190</b>	16 547 606	1 637 186	46 226	572	1 032	0	0	0	0	0	0	<b>R0190</b>	0
N-6	<b>R0200</b>	16 942 641	1 556 593	40 152	5 010	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0200</b>	0
N-5	<b>R0210</b>	17 865 077	1 483 466	74 766	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0210</b>	0
N-4	<b>R0220</b>	15 226 473	1 441 302	36 084	1 789	29 526	0	0	0	0	0	0	<b>R0220</b>	29 526
N-3	<b>R0230</b>	17 262 808	675 830	27 904	1 104	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0230</b>	1 104
N-2	<b>R0240</b>	17 402 293	1 792 030	60 186	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0240</b>	60 186
N-1	<b>R0250</b>	18 341 485	1 857 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0250</b>	1 857 295
N	<b>R0260</b>	18 499 504	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>R0260</b>	18 499 504
<b>Total</b>	<b>R0270</b>												<b>R0270</b>	20 447 616

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	R0100	0,00
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		R0160	0
N-8	R0170	1 752 454	31 285	1 158	933	0	0	0	0	0			R0170	0
N-7	R0180	1 644 434	30 288	2 826	0	0	0	0	0				R0180	0
N-6	R0190	1 730 558	39 898	0	0	0	0	0					R0190	0
N-5	R0200	1 746 996	53 442	0	181	0	0						R0200	0
N-4	R0210	2 632 914	77 090	3 874	0	0							R0210	0
N-3	R0220	2 493 952	54 005	0	0								R0220	0
N-2	R0230	1 976 728	67 076	2 338									R0230	2 450
N-1	R0240	2 366 435	70 013										R0240	73 184
N	R0250	2 199 299											R0250	2 297 039
<b>Total</b>	<b>R0260</b>												<b>R0260</b>	<b>2 372 674</b>

**Annexe I**  
**S.23.01.01**  
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	<b>R0010</b>	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	<b>R0030</b>	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	<b>R0040</b>	228 674	228 674		0	
Comptes mutualistes subordonnés	<b>R0050</b>	0		0	0	0
Fonds excédentaires	<b>R0070</b>	0	0			
Actions de préférence	<b>R0090</b>	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	<b>R0110</b>	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	<b>R0130</b>	9 210 359	9 210 359			
Passifs subordonnés	<b>R0140</b>	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	<b>R0160</b>	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	<b>R0180</b>	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	<b>R0220</b>	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	<b>R0230</b>	0	0	0	0	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	9 439 033	9 439 033	0	0	0
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	<b>R0300</b>	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	<b>R0310</b>	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	<b>R0320</b>	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	<b>R0330</b>	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	<b>R0340</b>	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	<b>R0350</b>	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	<b>R0360</b>	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	<b>R0370</b>	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	<b>R0390</b>	0			0	0

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	0			0	0
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0500</b>	9 439 033	9 439 033	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0510</b>	9 439 033	9 439 033	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0540</b>	9 439 033	9 439 033	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0550</b>	9 439 033	9 439 033	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	3 832 933				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	2 700 000				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	246%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	350%				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	9 439 033	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	0	
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	228 674	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	0	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	9 210 359	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	<b>R0770</b>	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	<b>R0780</b>	16 936	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	16 936	

## Annexe I

## S.25.01.21

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

Article 112	<b>Z0010</b>	No
-------------	--------------	----

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	<b>R0010</b>	966 786	-	-
Risque de défaut de la contrepartie	<b>R0020</b>	492 439	-	-
Risque de souscription en vie	<b>R0030</b>	0	-	-
Risque de souscription en santé	<b>R0040</b>	2 555 633	-	-
Risque de souscription en non-vie	<b>R0050</b>	0	-	-
Diversification	<b>R0060</b>	-882 591	-	-
Risque lié aux immobilisations incorporelles	<b>R0070</b>	0	-	-
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	3 132 267	-	-

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>	-	<b>C0100</b>
Risque opérationnel	<b>R0130</b>	700 665
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0140</b>	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	<b>R0150</b>	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	<b>R0160</b>	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	3 832 933
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	<b>R0210</b>	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	3 832 933
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	<b>R0400</b>	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	<b>R0410</b>	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	<b>R0420</b>	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	<b>R0440</b>	0

**Annexe I****S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR) –** Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	613 336

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>	1 371 947	11 677 757
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		<b>C0040</b>
RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>	0	<del>0</del>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>	0	<del>0</del>
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>	0	<del>0</del>
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>	0	<del>0</del>
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>	<del>0</del>	0

**Calcul du MCR global**

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	613 336
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	3 832 933
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	1 724 820
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	958 233
MCR combiné	<b>R0340</b>	958 233
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	2 700 000
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	2 700 000

